

ABONNEMENT.

Saumur :	
En an.	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Paris :	
En an.	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;

A EWIG,
Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne.	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. BAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Février 1880.

Chronique générale.

Le ministère vient de subir un nouvel échec en la personne de M. Cazot.

M. Cazot a été sommé par la commission de consentir à la suspension immédiate de l'inamovibilité de la magistrature. En vain a-t-il proposé des combinaisons détournées pour arriver à une épuration arbitraire ; en vain a-t-il fait part de l'opinion de ses collègues ; il a vu toutes ses offres dédaigneusement repoussées, et, n'osant pas rompre, il a plié en disant qu'il allait en référer de nouveau au cabinet.

Comme pour accentuer son opposition au projet du gouvernement, la commission a nommé rapporteur M. Waldeck-Rousseau, l'un de ses membres les plus hostiles aux idées de M. Cazot.

L'échec ministériel a d'autant plus d'importance qu'il atteint M. Jules Grévy, absolument contraire aux tendances de la commission.

Le cabinet aura un nom dans l'histoire parlementaire : il s'appellera le cabinet des échecs.

M. Tirard n'est pas plus heureux que MM. Cazot et Ferry.

La commission relative à la marine marchande a refusé de consentir au nouvel ajournement sollicité par M. le ministre du commerce.

Le *Moniteur* dépeint ainsi la situation ministérielle :

« Résumé de la situation : l'amiral Jauréguiberry conserve le portefeuille de la marine. Mais ce ne saurait être pour longtemps ; d'abord parce qu'il n'en veut plus, ensuite parce que le groupe des députés

mécontents de lui s'est beaucoup grossi. Il est, de plus, vraisemblable qu'après la session actuelle le ministère sera remanié, et que MM. Magnin et Lepère en sortiront, en raison de leur insuffisance avérée. Quant à M. Cazot, tout dépendra de l'essai de son projet sur la magistrature. A ce moment, la situation de l'amiral sera nécessairement examinée à nouveau, et il est probable qu'il donnera définitivement sa démission. »

Le discours de l'empereur Guillaume à l'ouverture du Reichstag paraît absolument pacifique ; les assurances de paix y sont même répétées à plusieurs reprises, comme si le souverain avait voulu insister dans ce sens et dissiper toute inquiétude.

Nous acceptons donc avec joie ses espérances de paix comme l'expression de sa pensée.

La Chambre s'est prononcée sur deux propositions d'amnistie, l'une déposée par M. Louis Blanc en faveur de communalards, l'autre présentée par M. de Freycinet en faveur du gouvernement.

Le ministère est disposé à se montrer clément, mais à une condition, c'est que les ultra-radicaux commenceront par se montrer magnanimes. Lorsque M. Louis Blanc et ses collègues de l'extrême gauche auront renoncé à taquiner le cabinet, lorsqu'ils se seront unis à lui « pour faire un gouvernement fort et durable », lorsqu'ils l'auront aidé « à bien gouverner » et à « inspirer la confiance au pays », « alors peut-être un jour » le gouvernement pourra rappeler les dernières « victimes » de nos discordes civiles.

Grâce pour le ministère d'abord, grâce pour les communalards ensuite. Donnant, donnant.

Le bruit court, au dernier moment, que M. Lepère va céder le portefeuille de l'intérieur à M. Challemel-Lacour.

On lit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* :

« Les journaux français, qui interprètent le projet de loi militaire allemand dans un sens belliqueux, ont beau jeu à rendre l'Allemagne responsable de l'augmentation des budgets militaires.

« Ils passent, en effet, sous silence, comme s'il n'en était rien, que le budget militaire de la France, qui en 1870 s'élevait à peine à 500 millions, dépasse aujourd'hui le chiffre de 900 millions. L'armée française est plus forte numériquement et mieux armée que l'armée allemande.

« Il n'est pas moins vrai que, depuis la guerre, la Russie a sensiblement augmenté son effectif. L'Allemagne ne prend donc aucune initiative en complétant son armée ; mais elle ne fait que suivre, par force et bien contre son gré, l'exemple de ses voisins.

« En renversant les situations et en représentant la France et la Russie comme forcées d'imiter l'Allemagne qui donnerait l'exemple, la presse française ne fait pas autre chose qu'essayer de falsifier des faits évidents.

« En outre, le langage de la presse monarchique montre combien l'Allemagne a raison de se tenir sur ses gardes et de suivre, bien qu'à contre-cœur, les exemples qui lui sont donnés.

« Le journal orléaniste le *Français* prétend que, d'après toutes les informations qui lui parviennent, le prince impérial d'Allemagne, en retournant auprès de sa famille à Pegli, a surtout pour but d'attirer l'Italie dans la sphère de la politique allemande et d'assurer l'isolement de la France.

« Le même journal dit également savoir que, « dans cette sombre et menaçante situation », le comte de Saint-Vallier a dû avoir des raisons pressantes de conférer avec son gouvernement.

« Le journal bonapartiste le *Pays* réunit déjà depuis quelque temps, sous une rubrique spéciale, les articles de la presse fran-

çaise et étrangère qui représentent comme tendues les relations entre la France et l'Allemagne.

« Le journal légitimiste l'*Union* découvre même dans le discours de la reine d'Angleterre des symptômes de prochaines complications, ce qui, assurément, suppose une bien grande perspicacité.

« Il est vrai que ces partis belliqueux ne gouvernent pas actuellement la France. Mais la question de savoir s'ils deviendront le gouvernement dépend uniquement des décisions et des destinées de la France.

« L'Allemagne ne pourrait empêcher qu'ils obtiennent le pouvoir en France, du moment où la situation intérieure le permettra. Mais, à en juger d'après le langage de ces partis, il faut admettre pour certain qu'aussitôt qu'ils arriveraient au pouvoir, ils précipiteraient la France dans une guerre pour se maintenir entièrement dans les traditions de la politique napoléonienne.

« En présence de ce danger, il faut que l'Allemagne, malgré tout son amour pour la paix, suive, dans l'intérêt de sa sécurité, l'exemple que ses voisins lui ont malheureusement donné par les armements considérables de ces dernières années.

« L'armée allemande est une armée de défense et non une armée d'attaque. Nous serions fort heureux si l'on pouvait en toute sûreté dire la même chose des armées de nos voisins. »

On vient de publier chez un éditeur, rue de Seine, une liste nominative des sénateurs et députés francs-maçons. Les ministres et sous-secrétaires d'État étant naturellement compris dans cette liste, on peut voir que tous les membres du cabinet, à l'exception du général Farre, appartiennent à la franc-maçonnerie.

L'École de Saint-Cyr.

En prenant possession du commandement de l'École de Saint-Cyr, dit le *Consti-*

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE BARON DE KOENIG

(Suite.)

Alice profita de cette réponse, qu'elle avait interprétée comme un commencement de faiblesse, pour renouveler ses objurgations.

— Mon Paul, je t'en supplie, lui dit-elle enfin, si tu ne veux pas que je meure d'inquiétude et de chagrin, reste parmi nous. D'autres peuvent prendre les armes, ils ne laisseront pas, comme toi, une mère, une sœur qui les aiment aussi tendrement. Attends encore, fais pour moi ce sacrifice ; c'est la première faveur que je te demande ; attends.

— J'attendrai donc, dit Paul après une courte hésitation et en embrassant Alice.

Mais tu me le payeras, ajouta-t-il d'un petit air mutin.

Quelques jours après cette scène de famille, les dépêches annonçaient successivement le désastre de Reischlaffen, l'investissement de Strasbourg, l'entrée des Prussiens à Nancy, la retraite sous Metz, et enfin l'épouvantable catastrophe de Sedan.

Sous le coup de la stupeur causée par nos défaites, Paul, qui jusqu'alors n'avait plus parlé de

son projet de départ, n'hésita pas à ramener la conversation sur ce sujet.

Après Sedan, les objections du comte ne devaient plus exister.

— Je vous ai demandé, mon père, lui dit-il, de m'engager au début de la campagne, pour cueillir des lauriers à Berlin ; vous m'avez ordonné d'attendre, j'ai attendu. Mais aujourd'hui la situation n'est plus la même ; il ne s'agit pas de lauriers à prendre, il faut défendre le pays. Notre armée active presque tout entière a capitulé avec l'empereur ; l'ennemi s'avance à grands pas vers nous ; tous les journaux sont remplis de ses actes d'atrocité et d'insolence. Eh bien, je vous le demande de nouveau, mon père, et cette fois vous ne pouvez pas me refuser, vous ne me refuserez pas. Laissez-moi prendre du service. Je n'y puis plus tenir : je suis fort, et, grâce à Dieu, je peux faire ma part de besogne.

— Allons, dit le vieux père attendri, j'ai été trop exigeant, mon fils, je le reconnais, quand je voulais m'opposer à ton départ. Je te présentais des raisons que je pensais devoir toujours subsister. Qui eût pu prévoir alors, il y a six semaines, une invasion dans notre pays ?... Je n'ai pas de peine à l'avouer, Paul, et j'en suis fier, tu es digne de notre race. Ton grand-père, dont tu vois ici le portrait, a été tué à Quiberon en défendant son roi : c'était un moyen pour lui de servir la patrie.

Aujourd'hui, mon fils, je n'ai plus le droit de te retenir ; je te l'ai dit, si le drapeau a changé, les devoirs sont les mêmes. Mes vœux ne te quitteront pas... et, si j'étais plus jeune, j'agiserais comme toi.

L'émotion l'interrompit un instant.

— Écoute-moi cependant, reprit-il ; le roi Guillaume n'a-t-il pas dit au début des hostilités que c'était à Napoléon III qu'il faisait la guerre ? Napoléon est aujourd'hui son prisonnier, nul doute que la paix ne soit prochaine. Demain ou après-demain nous le saurons certainement. Attends donc jusqu'à...

— Attends encore, père, toujours attendre ! quand l'Allemagne tout entière est levée contre nous, quand l'invasion nous submerge !... car enfin avant quinze jours sans doute Paris sera assiégé ; l'étranger profitera de notre désarroi sera peut-être à Orléans la semaine prochaine. Oh ! mon père, je ne puis pas, non, je ne puis plus attendre, et j'ai votre promesse, n'est-ce pas ?... Je vais demander la bénédiction de ma mère.

— Mais, mon enfant, laisse-moi donc au moins le temps de préparer ma femme à cette nouvelle.

— Oh ! merci, s'écria presque joyeusement le jeune homme en serrant la main du comte avec reconnaissance.

Celui-ci pleurait d'émotion et d'orgueil ; mais aussi pouvait-il s'opposer plus longtemps à un

projet si bien arrêté, si bien présenté par l'éloquence que puisait Paul dans son patriotisme ardent et juvénile ?

La comtesse et la jeune fille apprirent avec beaucoup moins de courage cette irrévocable résolution. Alice pleura beaucoup la nuit suivante.

On eût dit qu'elle ne pouvait survivre au départ de son frère chéri.

Elle se disait, la pauvre enfant, combien le sentiment qui l'entraînait vers M. de Koenig, au moment de leur séparation, lui semblait froid maintenant à côté de la tendresse qu'elle éprouvait pour Paul.

A partir de ce moment, ce fut une tout autre femme : la douleur l'avait mûrie, sa timidité fit place à une énergie plus mâle.

Est-il besoin de dire avec quelle avidité la famille de Rochebrune devorait les journaux où elle trouvait les traces de l'approche rapide de l'ennemi ?

Le récit détaillé des auto-da-fé, des pillages, effrayait tout particulièrement le comte, qui avait vieilli de dix années en quelques semaines.

Il songeait avec terreur au sort réservé à sa bibliothèque, à ses maïoliques, à ses émaux, le jour où l'investissement, dont Orléans était menacé, serait accompli.

(A suivre.)

JACQUES DE FONTENELLE.

tutionnel, M. le général Cholleton a fait un ordre du jour que nous avons reproduit et dans lequel se trouvent les phrases suivantes :

« Professeurs et officiers, je compte sur votre zèle, votre dévouement, votre patriotisme, pour m'aider à fortifier les traditions de discipline et d'honneur et pour faire que l'École soit ce qu'elle doit être, une école uniquement nationale et spécialement militaire. »

« Elèves de Saint-Cyr, vous ne devez avoir qu'une seule ambition, celle de devenir de bons et vigoureux officiers sur lesquels la France doit compter. »

Nous ne chicanerons pas le général sur la qualité de son français. Le patriotisme, dont son cœur paraît animé, ne s'est malheureusement pas communiqué à son style. Mais l'insuffisance grammaticale, qui en est le caractère dominant, nous remet en mémoire une piquante saillie du fameux Lauraguais.

Sous Louis XV, un écrivain de Saint-Flour, du Belloy, avait élaboré et conduit à terme une tragédie qui était comme une éruption de sentiments patriotiques. Elle avait pour titre : *le Siège de Calais*.

Elle eut, en ces vieilles époques, où l'Anglais était exécré, le même succès d'enthousiasme qu'obtint, en 1840, après le désobligeant traité de Londres, l'opéra de *Charles VI* orné de son bouillant cri : « Guerre aux tyrans ! »

Le roi, donnant le signal à son peuple, prit en une singulière faveur cette tragédie. Les courtisans s'évertuèrent à renchérir sur l'admiration du maître. Un seul restait froid : c'était Lauraguais.

— Mais vous n'êtes donc pas Français ? lui dit vivement l'un d'eux.

— Ah ! répliqua Lauraguais, plutôt au ciel que les vers de la pièce le fussent autant que moi !

Il est permis de dire la même chose des lignes de prose de M. le général Cholleton. Cette imparfaite connaissance que le commandant de Saint-Cyr paraît avoir de la langue française lui formera une excuse. Ne possédant que d'une façon nuageuse le vrai sens des mots et des tours qu'il emploie, il n'est pas responsable de la portée qu'ils peuvent avoir aux yeux de qui sait lire.

Sans cette excuse, ce morceau de littérature militaire serait véritablement monstrueux.

L'honorable général Cholleton se donne la tâche de fortifier les traditions de discipline et d'honneur.

Qu'est-ce qu'un esprit ouvert, non prévenu, libre, peut induire de là, sans forcer ni dénaturer le texte ?

Il peut, ou plutôt il doit en induire qu'à l'École de Saint-Cyr les traditions de discipline et d'honneur étaient en langueur, en décroissance, en danger. On ne fortifie que ce qui menace ruine, est débile et périssant. C'est bien clair.

La regrettable parole de M. le général Cholleton est donc une flétrissure toute nette appliquée à son prédécesseur d'abord, ensuite à toutes les générations d'officiers qui ont passé par Saint-Cyr depuis dix ans et même davantage.

Au fond, nous savons bien de quoi il retourne. Les écoles ecclésiastiques produisent avec un succès croissant, et qui déplaît, une foule de Saint-Cyriens qu'il s'agit d'écartier, de dégoûter, de républicaniser : qu'on appelle la chose comme on voudra, le terme nous est indifférent.

On flaire que ces jeunes gens sont infectés du *Syllabus*, — comme s'il y avait au monde une seule École où s'enseignât le *Syllabus* ; — et à ce *Syllabus* présumé, putatif, horriblement pestilentiel, on prétend substituer le *Syllabus* tutélaire et bienfaisant de la démagogie, doublé d'athéisme.

C'est ainsi qu'on travaille vertueusement à rétablir l'unité nationale, comme on dit avec une grotesque emphase. Tout ce qui, en France, a une foi religieuse, tout simplement spiritualiste, sera opprimé, privé d'avancement, éliminé des places, exclu des faveurs budgétaires. Voilà le chemin par où l'on se propose de passer pour atteindre à cette glorieuse unité nationale.

Le même travail est évidemment à effectuer sur l'École polytechnique et sur l'École navale, sans parler d'autres.

Quelles abominables bouffonneries ! Nous en avons déjà touché un mot dans la question des aumôniers. On se défie de tout militaire qui est chrétien. Mais à ce compte, Turenne, qui avait la sévère et sainte habitude de communier la veille de chaque bataille, ne serait pas admis à commander aujourd'hui un corps d'armée !

Que d'autres on pourrait citer, de toute nationalité et de toute secte chrétienne !

Desaix, l'illustre mort de Marengo, avait été élevé par les religieux. Monge sortait de chez les Oratoriens. Merlin (de Thionville), le défenseur de Mayence, avait porté la soutane, tout comme Lakanal. Cette énumération couvrirait tout notre papier. Les Écoles militaires de l'ancienne France étaient toutes tenues par des prêtres.

Et ces hommes, vous les repousseriez, à cause de leur origine et de leur éducation première ! Ou vous leur imposeriez la lâcheté préalable d'un cynique parjure, d'une déshonorante apostasie !

Pour entrer dans la République telle que la conçoit certains cervelles, il est nécessaire de marcher et de cracher sur le crucifix, selon ce que prescrivaient jadis les Japonais à tout Européen ! Voilà le vrai.

En mettant de côté le haut et vénérable intérêt de notre vieille foi nationale, que devient ce principe séculaire : « Tous les Français sont admissibles aux emplois publics ? »

Quelles qu'aient été, d'ailleurs, les intentions de M. le général Cholleton, il y a une autre question qui nous préoccupe.

On parle de modifications à apporter au régime de l'École de Saint-Cyr ? Quelles sont ces modifications ? C'est bien le moins que les familles qui destinent leurs enfants à la carrière militaire sachent à quoi s'en tenir. Il faut que le général Farre, ministre de la guerre, s'explique là-dessus ; il faut qu'il dise par quel quel esprit nouveau il entend régénérer l'École.

Les pères de famille, les jeunes gens qui se destinent à l'École ont le droit de connaître

tre d'avance le programme du ministre. C'est une question de franchise et de loyauté.

Etranger.

ALLEMAGNE. — La *Gazette de Cologne* annonce qu'il vient de paraître à Berlin une brochure imitée de la *Bataille de Dorking*, et intitulée : *la Campagne de l'Allemagne contre la Russie et la France en 1880 et 1881*.

La *Gazette de Cologne* blâme la publication de cet ouvrage, qui ne doit pas, selon le journal allemand, faire croire à l'étranger que l'Allemagne désire la guerre.

RUSSIE. — On lit dans la *Gazette de Saint-Petersbourg* :

« La revue allemande la *Grensbote*, qui est souvent inspirée par le prince de Bismarck, s'attache à prouver que les puissances européennes s'arment, non parce que chacune d'elles a des projets ambitieux, mais parce que personne ne croit plus au maintien de la paix. »

« Ce n'est, en somme, qu'une simple paraphrase de la lettre du comte de Moltke, paraphrase qui n'a d'autre but que d'empêcher l'Europe de faire attention aux préparatifs militaires de l'Allemagne. »

« Ce qui nous semble curieux, c'est que le journal allemand affecte de ne pas être irrité, comme ses confrères, des armements de la Russie et laisse croire qu'ils ne portent aucun ombrage à la chancellerie de Berlin. »

« Ce qu'il y a de vrai dans les divagations du journal allemand, c'est que tout le monde s'arme à l'exemple de l'Allemagne, et que personne ne croit plus au maintien de la paix, grâce à la politique suivie par le gouvernement allemand depuis le traité de Berlin et l'entrevue de Vienne. »

Chronique militaire.

On annonce comme très-prochaines des promotions d'officiers généraux, comprenant 7 généraux de division, 40 généraux de brigade.

Des ordres formels viennent d'être donnés par le ministre de la guerre pour que dorénavant les membres de la Légion d'Honneur et les médaillés militaires portent sur leur décoration les insignes prescrites par le décret du 8 novembre 1870.

Les hommes de troupe de l'armée active, de la réserve et de l'armée territoriale, décorés ou médaillés avant cette date, seront indemnisés des frais qui résulteront de cette modification.

L'*Avenir militaire* dit que M. le général Hanrion, ancien commandant de l'École spéciale militaire, ayant été porté sur la liste d'aptitude au rang de général de division établie par les commandants de corps d'armée, sera promu à ce grade dans le courant de 1880.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

La crue qui s'était manifestée en Loire est arrêtée depuis hier ; aussi le fleuve ne charrie-t-il plus que de rares glaçons et de petite dimension. Il en reste encore sur les grèves et les talus, mais ils ne présentent rien d'inquiétant.

L'ordre est arrivé aux diverses troupes, qui sont venues à Saumur pour les travaux de la banquise, de rejoindre leurs garnisons. Déjà tout le matériel des pontonniers est hors d'eau et chargé sur les chariots.

Cette manœuvre a vivement intéressé les spectateurs. Vingt hommes se chargent de tirer à terre un bateau, le renversent ; au commandement de l'officier, ils l'élevèrent à bout de bras, puis sur leurs épaules, et le conduisent au chariot qui a déjà reçu les poutrelles.

Vingt de ces bateaux sont encore sur les quais de Saumur ; tout le surplus est rendu à la gare.

On dit qu'une compagnie du génie et une compagnie de pontonniers doivent rester dans notre ville pour prendre part à divers travaux d'art militaire nécessaires à la place de Saumur et aussi à l'établissement du pont que l'État doit construire sur la Loire, vers le Jagueneau, pour le passage du chemin de fer.

Ces troupes seront casernées.

Les Sauveteurs de la Seine, que nous n'avions point compris avant-hier dans l'énumération des travailleurs du glacier de la Loire, doivent retourner aujourd'hui à Paris.

M. Sainjon, ingénieur en chef du service de la Loire, a quitté notre ville ce matin, ainsi que nous l'avons annoncé. Il n'a pas voulu s'éloigner sans exprimer toute sa satisfaction au personnel nombreux qui a travaillé pendant un mois sous ses ordres en cette terrible circonstance.

Hier soir, à la suite d'un punch qu'il leur a offert à l'hôtel Budan, M. Sainjon a vivement félicité tous les employés des ponts et chaussées, du service de la Loire et le personnel du chemin de fer de l'État, de leur concours aussi dévoué qu'intelligent, et il les a assurés qu'il emportait d'eux tous le meilleur souvenir.

Erratum. — Dans notre numéro d'avant-hier, portant la date de vendredi, au premier alinéa de l'article *L'embaque et la science*, au lieu de : « quand la nuit approche », il fallait mettre : « quand la mort approche ».

THEATRE. — Sous peu de jours, des artistes du Gymnase doivent donner à Saumur une représentation de *Jonathan*, comédie en 3 actes, de MM. Gondinet, Oswald et Giffard.

L'excellent acteur Saint-Germain, dont le

LES RESSOURCES

MA TANTE JEANNE

HISTOIRE CAMPAGNARDE.

(Suite et fin.)

Tante Jeanne continuait. — Je le prie de vous le remettre bien vite, pendant que je vais servir le potage qui ne vaudrait rien si nous le laissions refroidir, et la meilleure façon de prouver à Dieu notre reconnaissance pour les biens de la terre dont il nous comble, c'est d'en user au moment où ils ont toutes leurs vertus.

M. le curé, par-dessous le coin de la nappe, me donnait des petits coups de genoux, pour attirer mon attention et pour me glisser dans la main ce fameux petit bout de papier qui devait faire deux miracles à la fois, car, certes, il fallait bien le reconnaître, Aubin ne mangeait pas grand chose depuis quelque temps et sa bonne gaieté avait été un peu chaque jour rejoindre les neiges d'antan.

Car maintenant il n'en était pas plus question que d'elles par les beaux soleils du mois d'août.

Dès que je sentis, du bout de mes doigts, le papier que me tendait M. le curé, je le saisis, et sans savoir encore ce qu'il contenait, je le tendis tout

joyeux, par dessus la table, à mon grand frère qui le prit, l'ouvrit en tremblant et le lut tout ému, pendant que de grosses larmes roulaient sur ses joues bâties par le soleil de toutes les parties du monde.

— Ah ! tante Jeanne, chère tante Jeanne ! est-ce bien possible ? s'écria-t-il, la quittance du fermage ! Ah ! chère sœur de Dieu, où donc avez-vous pu trouver les 4,000 fr. qu'il fallait pour cela ?

Et ses mains tremblaient, et la distention qui arrivait à ses nerfs irrités, crispés depuis si longtemps, faisait tout à coup presque un enfant de cet homme si fort et si résistant toujours, si vaillant et si dur à la peine.

— Ce n'est pas fini, dis-je, tout joyeux du rôle de bon ange que je jouais en cette occasion et en lui donnant encore un autre de ces petits papiers miraculeux que M. le curé m'avait fait passer de la même manière que le premier et toujours en cachette.

— La quittance des impositions ! s'écria Aubin, dont les yeux s'emplirent de douces larmes ; ah ! c'est trop, tante Jeanne, c'est trop tout d'un coup, ménagez-moi ; — la joie brise parfois bien plus que la douleur. — Je me sens sans force.

Ah ! perdre aussi promptement mes mortelles inquiétudes, je n'en puis revenir et mon esprit en est tout ébranlé.

— Maintenant, mon neveu, continua la chère fille, priez votre frère Jacques de vouloir bien aller

chercher dans mon armoire un sac d'écus qui est tout devant, à la planche du milieu.

Il y a dans ce sac de quoi payer vos domestiques, car il est utile, voyez-vous, mon cher Aubin, que les fermiers nouvellement établis dans le pays, soient tout leur monde, au moins vingt-quatre heures avant les autres cultivateurs de la contrée, et cela pour que dans l'avenir on prenne confiance en eux, et qu'on entre à leur service sans méfiance.

Aubin ne parlait plus, la parole n'arrivait pas jusqu'à sa gorge, mais il s'était levé et avait été se mettre à genoux auprès de tante Jeanne dont il embrassait les mains avec une émotion que je ne saurais décrire.

Ces choses-là, on les voit, on les ressent, on en est pénétré, mais il est bien difficile de les raconter ; la narration que l'on en pourrait faire reste toujours si loin de la vérité que l'on ne saurait faire autrement que de regretter de l'avoir entreprise, surtout quand on constate son imperfection.

Moi, je pleurais de façon à me couper l'appétit, tant ma satisfaction était grande.

Je sanglotais tout haut, laissant tomber, sans vergogne aucune, mes larmes de joie dans mon assiette, et je ne me souviens pas encore d'avoir jamais été plus heureux ; dans aucune circonstance joyeuse de mon existence, qu'à cette heure où je pleurais de tout mon cœur et à chaudes larmes.

Le curé souriait doucement de ce sourire de contentement des belles âmes en face du bonheur d'autrui ; néanmoins il avait la paupière humide et il avait retiré ses lunettes, dont il frottait le verre avec le coin de sa serviette, comme si cela avait dû lui éclaircir la vue.

— Je demande une chose, dit tante Jeanne, qui crut devoir faire une diversion à l'état de choses qui nous dominait : c'est que, pendant les mauvais jours de l'hiver, alors que l'on ne sait trop où employer les bras de son monde, on continue le canal de la basse-cour à travers le palais de mes lapins, cela me permettra de les tenir beaucoup plus propres sans perdre grand temps pour ce surcroît de labeur, alors ils produiront d'autant plus que j'aurai moins de mortalité dans ma petite famille.

J'en ai besoin, Aubin, je vous assure, ajouta-t-elle, comme s'il avait été nécessaire pour elle de convaincre les autres de l'utilité de ce qu'elle demandait, j'ai perdu quelques jeunes lapereaux cette année, je voudrais que cela ne se renouvelât pas.

— C'est adopté, chère tante Jeanne, dit Aubin, ou fera le canal demandé tout le long du palais de vos lapins. Au reste, on fera tout ce que vous voudrez partout et toujours ; n'en êtes-vous pas bien persuadée ?

— La basse-cour de tante Jeanne a sauvé la

nom figure en tête de cette troupe, jouera en outre le monologue *Un Monsieur en habit noir*, dans lequel il est inimitable.

Parmi les dessins de la revue comique du mois, par Draner, publiée par l'*Univers illustré* d'aujourd'hui, il en est un représentant M. Prudhomme rentrant à Paris avec un énorme glaçon sur le bras; il s'adresse ainsi à son épouse ébahie:

« — Madame Prudhomme, je te rapporte un glaçon de l'embâcle de Saumur. Nous le légèrons à nos enfants, comme souvenir météorologique de l'année 1880, à laquelle nous avons l'honneur d'appartenir. »

LES LETTRES ANONYMES.

Les tribunaux commencent à comprendre qu'il faut se montrer sévère envers les calomnieux, les insulteurs et les faiseurs de lettres anonymes. Un jeune homme de 28 ans, nommé Ern. Hébert, prévenu d'avoir répondu dans Neuville des lettres anonymes contenant des diffamations, injures, etc., vient d'être condamné de ce fait à cinq années de prison et 4,000 francs d'amende; il est, en outre, interdit pendant dix ans des droits mentionnés en l'art. 42 du Code pénal.

ANGERS.

Demain dimanche, à 4 heures 1/2, le 15^e concert populaire de l'Association artistique d'Angers sera donné avec le concours de Sivori.

— Le *Courrier d'Angers* annonce son QUATRIÈME PROCÈS en deux mois.

POITIERS.

Pendant le mois de janvier, à Poitiers, le nombre des naissances s'est élevé à 68; celui des mariages à 29; et celui des décès à 124.

En 1879, la moyenne de la mortalité était, sur le nombre total, de 70 par mois, et, par suite des grands froids, s'est élevée, durant le mois de décembre, à 107; cette moyenne s'est accrue, en janvier 1880, de 17 décès, et la mort a surtout frappé les personnes âgées de 60 à 95 ans.

TOURS.

L'affaire du *Journal d'Indre-et-Loire* est venue hier devant le tribunal de police correctionnelle de Tours. Le *Journal d'Indre-et-Loire* a été condamné à 100 fr. d'amende et aux dépens. Le délit relevé était celui d'offenses envers le Président de la République.

Notre confrère avait reproduit un article extrait de la *Civilisation*.

On craignait que l'hiver eût endommagé les vignes. Le *Journal de Villefranche* annonce qu'il n'en est rien, que le bois de la vigne est magnifique et que la sève vigoureuse semble vouloir apparaître.

Puissions-nous en dire autant!

LUÇON.

Le nouveau chef de gare de Luçon, après avoir, lundi dernier, pris possession de ce poste qui lui procurait un avancement important, s'est donné la mort en se précipitant dans un puits. On assure qu'il donnait, depuis quelque temps, des signes non équivoques d'un dérangement de ses facultés mentales.

NANTES.

On télégraphie de Tarragone (Espagne) à l'*Union bretonne*, qu'on charge en ce moment, dans cette ville, pour Nantes, un steamer, qui prendra 1,000 demi-muids de vin de dernières qualités.

RENNES.

A l'occasion du Concours régional, il y aura à Rennes, le samedi 45 mai, au soir, un Festival, et, le dimanche 46 mai 1880, un grand Concours national d'orphéons, de musiques d'harmonie et de fanfares.

Nous croyons devoir attirer spécialement l'attention sur les deux concours d'honneur qui suivront immédiatement le concours de lecture à vue, de soli et d'exécution.

L'un (groupe A), auquel seront admises les Sociétés de première division, de division supérieure et de division d'excellence.

L'autre (groupe B) comprendra les Sociétés de 2^e et 3^e divisions.

Outre les récompenses habituelles, il sera accordé, aux vainqueurs de chacun des concours, les primes en argent suivantes:

GRUPE A

Première division. — Division supérieure.
— Division d'excellence.

Harmonie.	1 ^{er} prix	4,500 fr.
Orphéons.	1 ^{er} prix	4,500
Fanfares.	1 ^{er} prix	4,200

GRUPE B

Deuxième et troisième divisions.

Fanfares.	1 ^{er} prix	400 fr.
Orphéons.	1 ^{er} prix	400
Harmonies.	1 ^{er} prix	400

Les Sociétés qui, par oubli, n'auraient pas reçu le règlement du Concours, peuvent en faire la demande, à M. le secrétaire de la commission des fêtes musicales, Hôtel-de-Ville, Rennes.

Le Comité du Commerce et de l'Industrie nous communique la note suivante:

« En présence de la multiplicité des demandes des billets de la LOTERIE FRANCO-ESPAGNOLE qui parviennent chaque jour au siège du Comité, 66, boulevard Haussmann, il est à prévoir que l'émission sera close très-prochainement. Le tirage est fixé au 10 mars, après la fermeture de l'Exposition des lots qui a lieu actuellement au Palais de l'Industrie.

» Le Comité fait appel à tous les dépositaires des billets de cette grande œuvre de bienfaisance pour les prier de hâter les com-

— Mon brave petit garçon, fit Aubin en m'attendant à lui et en me serrant, aussi énergiquement que tendrement, sur sa vaillante poitrine, tu es un homme maintenant, car tu as protégé ton frère aîné. Embrassons tous les deux les mains de tante Jeanne, ce sont, vois-tu, les saintes comme elle qui font des enfants qu'elles élèvent des hommes honnêtes et vaillants comme toi, et des êtres heureux comme ton grand frère, quand elles veulent bien les prendre sous leur bonne protection.

Dieu sait que je n'avais pas besoin d'y être invité pour faire des caresses à la chère fille qui m'avait tenu lieu de la mère que je n'avais jamais connue, tant je l'avais perdue de bonne heure, aussi me jetai-je à son cou, couvrant de baisers son doux et charmant visage.

Elle souriait et me laissait faire. N'étais-je point l'enfant gâté de cette âme vierge, le fils chéri de cet être sans tache et sans souillure d'aucune sorte?

Depuis cet heureux jour, je n'ai jamais vu un moment de tristesse, ni l'ombre d'une inquiétude au logis.

On a continué à payer tous les ans, avec les produits sans cesse croissants de la basse-cour, le prix de la ferme, les impositions et les gages des valets de labour.

mandes qu'ils pourraient avoir à lui adresser, s'ils désirent qu'il y soit donné suite.

Nous croyons devoir prémunir le commerce, l'industrie et les particuliers, contre des demandes insérées dans des journaux français, ayant pour objet soit des facilités d'ouverture de crédit et d'escompte, soit des offres d'emplois moyennant le versement préalable d'un cautionnement.

On signale notamment à l'attention du public un individu se disant représentant d'une agence qui prend sur ses lettres le titre de « *Comptoir général de Crédit à Madrid*, capital 4,050,000 fr. » Cette agence serait absolument imaginaire.

RISQUES DES LOCATAIRES.

Une proposition a été faite, tendant à supprimer par l'abrogation des articles 1733 et 1734 du Code civil les risques locatifs résultant de l'incendie. La commission chargée d'examiner cette proposition a envisagé l'hypothèse prévue par l'article 1734, où quelques-uns des locataires échappent à toute responsabilité, en prouvant que l'incendie n'a pu commencer chez eux. Fallait-il alors, par une application rigoureuse de la règle que leur obligation est limitée à ce qu'ils ont loué, faire supporter au propriétaire la conséquence de cette preuve, et ne lui donner action contre les autres que pour la part stricte de chacun? La commission ne l'a pas pensé. En principe et a priori, quand la cause d'un incendie n'est pas connue, tous les locataires sont présumés en faute. Lorsque l'un d'eux établit qu'il ne l'est pas, la présomption ne peut que se reporter tout entière sur les autres, et c'est dès lors sur eux que doit retomber d'autant la responsabilité de l'incendie.

La commission, en conséquence, propose la modification suivante à l'art. 1734 du Code civil:

S'il y a plusieurs locataires, tous sont responsables de l'incendie proportionnellement à la valeur locative de la partie de l'immeuble qu'ils occupent;

A moins qu'ils ne prouvent que l'incendie a commencé dans l'habitation de l'un d'eux, auquel cas celui-ci seul en est tenu.

Où que quelques-uns ne prouvent que l'incendie n'a pu commencer chez eux, auquel cas ceux-là n'en sont pas tenus, et les autres répondent de tout comme il est dit ci-dessus.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 13 février 1880.

Les bonnes indications fournies par le bilan de la Banque et les assurances pacifiques contenues dans le discours du trône de l'Empereur d'Allemagne ont fourni à la spéculation haussière un nouveau stimulant. Celle-ci ne procède, toutefois, qu'avec une grande modération.

Le 3 0/0 cote 82.25, le 5 0/0 116.40, l'amortissable 83.50.

L'obligation Egyptienne est demandée à 292.50. Le Russe 1877 fait des progrès à 92.

Les négociations relatives au nouvel emprunt Russe sont en bonne voie.

Nous retrouvons le *Crédit Foncier* à 1,120. Le *Comptoir d'Escompte* se négocie à 876.25, Mobilier 697.50; *Crédit Lyonnais*, 930.

Les grosses récoltes ont été conduites au marché en bon temps, pour être vendues à leur prix, et cet argent, mis dans un coin de la grande armoire de tante Jeanne, vient de nous permettre, au bout de quinze ans de travail, mais de bien-être calme et joyeux, d'acheter la terre dont nous n'étions que les fermiers.

Maintenant nous sommes riches!

La terre que nous travaillons nous appartient et nous l'aimons de l'un de ces amours immenses pour lequel la langue des civilisés n'a pas d'adjectifs.

Ah! chère basse-cour de notre tante Jeanne, quels services vous nous avez rendus!

Ah! chère fille modeste, vaillante et dévouée! Qui possède un trésor pareil à vous dans sa famille peut réellement se dire béni de Dieu.

— N'oublions pas l'aide du ciel que l'on n'obtient que par la prière, mon cher fils, vient d'ajouter M. le curé, car Dieu, que nous ne voyons pas, n'en est pas moins toujours présent au milieu de nous; c'est la force, c'est l'énergie, c'est le courage. — C'est lui qui donne cette confiance dans les résultats, qui soutient ceux qui travaillent et leur fait de bonnes nuits, après des jours bien remplis, afin que le repos leur permette, dès l'aube prochaine, de se remettre bravement au labour quotidien.

Restez aux champs, mes enfants, ajouta le prêtre, on y est plus près de Dieu que dans les villes,

La Banque Hypothécaire n'a que des cours nominaux à 645.

Chemins de fer: Nord, 1,500; Orléans, 1,192.50; Est, 725; Ouest, 778.75; Midi, 865; Lombards, 196.25; Autrichiens, 590. La rente foncière est à 590; Sucz, 766.25; Gaz, 1,318.75.

Les transactions sont calmes sur les obligations. Notons la bonne tenue des obligations à lots de la ville de Paris.

Les obligations de la Banque Hypothécaire de Suède sont délaissées. On placera difficilement cette valeur.

Théâtre de Saumur.

Troupe de M. SAINT-GERMAIN. — Administrateur: M. DE LANGLAY.

Très-prochainement,

Une seule représentation donnée par les ARTISTES du théâtre du GYMNASSE de Paris.

JONATHAN

Comédie nouvelle en 3 actes, de MM. Gondinet, Oswald et Giffard.

M. SAINT-GERMAIN remplira le rôle de Jonathan, qu'il a créé à Paris.

UN MONSIEUR EN HABIT NOIR

Monologue de M. Abraham Dreyfus, joué par M. SAINT-GERMAIN.

On commencera par: *Les Honnêtes Femmes*, comédie en 1 acte, de M. Henri Becque.

18, Rue Beaurepaire, Saumur.

L. LE BRAS BANQUIER

La Maison se charge:

1. De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 4 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par litre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.

2. De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rentes, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.

3. L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.

4. De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.

5. De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.

6. De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.

7. De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'étranger.

8. Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur. On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de neuf à six heures, dimanches et fêtes exceptés.

ferme, puis-je dire enfin quand j'eus recouvré, en partie, l'usage de la parole, aussi je demandai que l'on boive à la santé de tante Jeanne en même temps qu'à celle de sa basse-cour.

— C'est un miracle, reprit Aubin, un miracle, un vrai miracle sur l'honneur, mais tante Jeanne est une assez sainte fille pour que Dieu veuille bien en faire en sa faveur.

S'il ne la protégeait pas, sur qui, dans le monde, répandraient-ils ses bénédictions?

— Les petits ruisseaux font les grosses rivières, voilà tout le secret, murmura la brave fille, et pas n'était besoin d'autre miracle que de l'assistance de Dieu, qui ne nous a jamais manqué.

— Je n'en saurais revenir, disait cependant Aubin, avoir tout payé avec de si minces ressources. Ah! tante Jeanne, c'est trop méritant de votre part.

— Il s'agit de ramasser avec économie toutes les gouttes d'eau des petits ruisseaux, car rien n'est à dédaigner de ce que le Seigneur nous donne, répondit-elle, et cette année il nous a donné beaucoup, à Jacques; et à moi, ajouta-t-elle toute fière de pouvoir constater, et en même temps faire constater aux autres la part de gloire qui me revenait dans la grande œuvre accomplie.

Ah! ma foi, je n'y tins plus, je mourais d'envie d'embrasser tante Jeanne. Elle me tendait les bras, et je m'y jetai comme un grand enfant que j'étais.

où les méchantes passions le cachent à nos regards; aux champs il est plus facile de rester bons, quand le Seigneur nous a fait tels, parce qu'on y est plus heureux et que l'âme y prend moins de fiel.

Nous venons de répéter fidèlement l'histoire qui nous fut dite; puissent nos lecteurs en retirer la même morale que nous: — Plus de travailleurs que d'ouvriers.

La France est un pays agricole et militaire, faisons donc des soldats et des cultivateurs, pour refaire une France nouvelle, et que Dieu la protège, car jamais elle n'en eut plus grandement besoin.

MIE D'AGRONNE.

FIN.

M^{lle} Grévy possède un fort joli perroquet. L'autre jour, un député, en visite à l'Elysée, entreprit de le faire parler.

— Ne vous fatiguez pas! dit la fille du Président en souriant; il ne sait souffler mot.

— Comment! il n'a jamais crié: *Vive la République!*...

— Dieu m'en préserve! Je ne l'aurais plus! M. Lepère en aurait fait un préfet!

ASTHME
SUFFOCATION
et TOUX
Indication gratuite.
Ecrire à M. le C^o CLÉRY
à Marseille.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, machine, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans, de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PUYCLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
1 10 —			10 h. 54 matin.
1 25 soir.	4 50 soir.		9 15 soir.
4 55 —			
7 40 —	11 35 —		

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTEUIL	A SAUMUR	A SAUMUR
5 h. 30 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	
10 45 —	3 35 soir.	4 15 soir.	
12 15 soir.	5 14 —	6 15 —	
6 45 —	10 22 —	11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 FÉVRIER 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable	83 35		05	Crédit Foncier colonial	535			Canal de Suez	766 25	6 25	
4 1/2 %	83 50		25	Crédit Foncier, act. 500 f.	1115			Crédit Mobilier esp.			
5 %	116	50		Obligations foncières 1877	367			Société autrichienne	590		
Obligations du Trésor	116 30		10	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	715		5	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	512		50	Crédit Mobilier	697 50	2 50		Orléans	382 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	514			Crédit foncier d'Autriche	763 75			Paris-Lyon-Méditerranée	382 50		
— 1865, 4 %	526	3		Est	725			Est	381		
— 1869, 3 %	463		1 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1185			Nord	386		
— 1871, 3 %	399 50	50		Midi	865		10	Ouest	383		
— 1875, 4 %	521		2	Orléans	1500			Midi	381 50		
— 1876, 4 %	522		1	Océan	778 75			Paris (Grande Ceinture)	391		
Banque de France	3930		5	Compagnie parisienne du Gaz	1318 75	75		Paris-Bourbonnais	384 50		
Comptoir d'escompte	876 25	75		C. gén. Transatlantique	693 50		2 50	Canal de Suez	578		
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste, (s'arrête à Angers), omnibus-mixte.
6 — 45 — — — — —
8 — 56 — — — — —
1 — 23 — — — — — soir,
3 — 32 — — — — —
7 — 15 — — — — — express, omnibus, (s'arrête à Angers).
10 — 37 — — — — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte, omnibus, express.
8 — 21 — — — — —
9 — 40 — — — — — soir, omnibus-mixte, omnibus-mixte, omnibus-mixte, express-poste.
12 — 40 — — — — —
4 — 44 — — — — —
10 — 28 — — — — —
Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M^e CLOUARD.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
OU A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE VASTE MAISON
Avec MAGASINS, HANGARS et ÉCURIES
Située à Saumur, sur les Ponts, rue du Port-Cigogne,
Occupée par M. Gallais, négociant.
S'adresser, pour traiter, à M^{me} veuve ROCHER, propriétaire à Loudun, ou à M^e GAUTIER, notaire, ou à M. GALAIS. (38)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M^e CLOUARD.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
UNE BELLE MAISON
Située à Saumur, rues des Pains et du Petit-Versailles,
Avec remise, écurie, cour et jardin, d'une superficie de 40 ares environ.
UNE AUTRE MAISON
Située rue des Pains,
Comprenant salon, salle à manger, vestibule, cuisine, cour, au premier étage, trois chambres à coucher et grenier au dessus.
S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (37)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M^e CLOUARD.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue d'Orléans, n^o 75.
S'adresser à M. BIGEAU, propriétaire à Saint-Martin, ou à M^e GAUTIER, notaire, à Saumur. (39)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,
GRANDE MAISON
Propre au commerce en gros ou pour habitation bourgeoise,
Située qual de Limoges, n^o 31.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M^e CLOUARD.

A VENDRE

A L'AMIABLE.
1^o UNE TRÈS-BELLE MAISON, située à Saumur, quartier de Nantilly, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n^o 21;
2^o UNE AUTRE MAISON, située à Saumur, rue Royale, n^{os} 25, 27 et 29, occupée par M. Roisseau-Jamain et autres;
3^o UNE VASTE MAISON, située à Saumur, quartier des Ponts, rue de l'He-Neuve, n^o 21, avec jardin, servitudes et boire;
4^o Et UNE PROPRIÉTÉ, à Bagnoux, chemin de Munet, comprenant bâtiments, servitudes, pressoir et 77 ares de vigne attenant.
S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (47)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M^e CLOUARD.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION.
En l'étude du notaire,
Le dimanche 22 février 1880, à midi,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue de Bordeaux, n^o 29.
Occupée par M. Hégron, avec remise, écurie, magasins, serres, cours, jardin et bassin d'eau vive.
S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M^e GAUTIER, notaire.

ON DEMANDE dans toutes les de France, des personnes disposant d'un petit capital, aptes à établir des agences de la Banque des Intérêts français et catholiques. Belle situation. — S'adresser, pour renseignements et conditions, à M. E. GIRARD, directeur de la Banque, 59 bis, rue Bonaparte, Paris. Joindre un timbre pour la réponse. (41)

LOSANGE PURGATIF

TRÈS FACILE à prendre, sans secousses ni coliques, ni nausées, ni évacuation.
Ph^o TRICOT, rue des Saints-Pères, 39, Paris.
Les deux purgatifs, 1^o 20; par la poste, 1^o 35.
Se trouve dans toutes les pharmacies. (582)

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le **Tapioca** de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.
Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

GAZETTE DE PARIS
Le plus grand des journaux financiers
NEUVIÈME ANNÉE
Paraît tous les Dimanches
PAR AN Semaine politique et financière
— Etudes sur les questions du jour — Renseignements sur toutes les valeurs — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par Correspondance — Échéance des coupons et leur prix exact — Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées.
FRANCS
ABONNEMENTS D'ESSAI
2^{FR} LA PREMIÈRE ANNÉE
Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE
des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS À LOTS
PARAISANT TOUTS LES 15 JOURS.
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.
ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRES-POSTE
59, Rue Talbott — Paris

VINS ROUGES DE TABLE RECOMMANDÉS

La Bordelaise de 228 litres, rendue franco de port à la gare de l'acheteur.

1879	1878	1874	Paiement 90 jours. En demi-barrique, 8 fr. en sus pour différence de transport et de logement. Les 1878 et 1874 sont prêts à mettre en bouteilles.
PREMIÈRES COTES	115	125	
MÉDOC	130	140	
CHATEAUFERRÈRE	145	160	
GRAVES BLANCS	110	125	140

EAU-DE-VIE D'ARMAGNAC, de 100 à 250 fr., suivant l'âge, par fûts de 30 à 80 litres, logement en sus. Au-dessus de 100 litres, le fût n'est pas compté.
S'adresser à M. HENRY VALÉRY, propriétaire viticulteur au château Ferrère, à Floirac, près Bordeaux (Gironde). (4)

MERCERIE
BONNETERIE
LINGERIE
GANTERIE

A LA PAIX
SARGET-GIRAULT
6, rue d'Orléans, 6,
SAUMUR

CORSETS
CRAVATES
BRETILLES
ÉVENTAILS

Maison reconnue pour vendre toutes ses Marchandises en qualité supérieure et à des prix exceptionnels de bon marché.

VÉRITABLE OCCASION Gilets flanelle croisée, belle qualité, sans manches, toutes les tailles. 2 fr. 90
SUCCÈS DU JOUR. — Gant Parisien (coupe brevetée), élégance et solidité, toutes les tailles, pour hommes, femmes et enfants, la paire: 1 fr. 75.
BAS LAINE, mérinos blanc, cachou et nuance fantaisie, pour dames, la paire: 1 fr. 95.
JUPONS LAINE, pour dames, articles haute nouveauté, à 3 fr. 90, 5 fr. 90, 8 fr. 75, 9 fr. 75, 12 fr., 15 fr., 18 fr., 24 fr.
Grand assortiment de **CHAUSSETTES MÉRINOS**, pour hommes (articles haute nouveauté), prix exceptionnels.

PARFUMERIE.

Vinaigre de J.-V. Bully, le flacon de 1 fr. 50.	1 fr. 15
Lait d'iris, L.-T. Piver, le flacon de 2 fr.	1 40
Eau de Lubin, petit modèle	1 90
Eau de Lubin, grand modèle	5 30
Eau dentifrice de D ^r Pierre, le flacon de 5 fr.	3 90
de Botot, le flacon de 5 fr.	3 90
Eau des Fées de Sarah Félix, le flacon de 6 fr.	3 90
Veloutine, Ch. Fay, la boîte de 4 fr.	2 50
COSMYDOR, eau de toilette sans acide, le flacon de 1 fr. 50.	1 15

CHEMISES BLANCHES, COULEURS ET EN FLANELLE
Faux-Cols et Manchettes, en toile, en percale et en papier.
SPÉCIALITÉ DE GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Thés **CHOCOLAT** Vanille
Qualité supérieure
GUÉRIN-BOUTRON
PARIS

Sauté: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.
THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (238)

GUANO DU GOUVERNEMENT DU PÉROU
Nouveaux Consignataires
The "PERUVIAN GUANO"
(COMPANY LIMITED)
Ces Guanos sont livrés sous le plomb et la garantie du Gouvernement du Pérou.
DÉPOT dans les DOCKS-NANTAIS
NANTES — Boulevard Sébastopol — NANTES
S'adresser, pour la vente, à M. H. SIMON, aux DOCKS-NANTAIS, seul Concessionnaire pour la région de Nantes et Saint-Nazaire.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le